

Saint Jean
Douai

Cultivons l'Épanouissement

Dossier de rentrée

2019-2020

Collège / Lycée



Mot du chef d'établissement

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le dossier de rentrée habituel, vous permettant de retrouver bon nombre d'informations sur l'organisation et la vie de l'Institution.

Certaines dates, non encore fixées à ce jour, vous seront communiquées tout au long de l'année.

Vous aurez l'occasion dès la rentrée, de rencontrer l'équipe de direction qui œuvre au quotidien : Monsieur Bertrand RENAULT, directeur adjoint du collège, Monsieur Odin FRENEL, directeur adjoint du lycée, Madame Frédérique DERIGNY, responsable du niveau Terminale et Monsieur Jean-René MASQUELIER, directeur adjoint aux classes préparatoires.

Je vous remercie pour la confiance que vous accordez à l'Institution Saint Jean et vous souhaite, en attendant la rentrée, de très bonnes vacances estivales.

Christophe GEORGES
Chef d'établissement
Juillet 2019

Ce livret est adressé à toutes les familles qui nous confient la scolarité de leur enfant.

Il reprend un maximum de renseignements et de dates utiles pour l'année scolaire 2019-2020.

Certaines informations sont très importantes et ne feront pas l'objet d'un rappel.

Merci de prendre le temps de le lire attentivement et de le conserver.

SOMMAIRE

- **Organigramme** : direction - associations..... p 4
- **Suivi des élèves** : vie scolaire - point écoute - infirmerie p 5
- **Rentrée – Organisation** : p 6
Rentrée - Réunions de parents - AG APEL - Temps d'intégration des élèves de 6^{ème} et 2^{nde} -
Classes IPAD - Manuels scolaires/ARBS - Fournitures - Casiers - Photos de
classes/individuelles - Droit à l'image/Traitement des données personnelles (RGPD) -
Certificat de scolarité - Certificat médical d'aptitude EPS - Carnet de correspondance.
- **Horaires** : Collège / Lycée / Prépa..... p 9
- **Absences et retenues**..... p 10
- **Devoirs surveillés** p 10
- **Ecole Directe** p 10
- **Choisir et réussir son orientation** p 11
- **Restauration** p 12
- **Transports** p 13
- **Règlement financier et tarifs 2019-2020**..... p 13
- **Activités** : *CDI - Association Sportive du collège et du lycée - clubs du midi*..... p 16
- **Calendrier 2019/2020**..... p 17
- **Pastorale collège et lycée 2019/2020** : *Projet/ Temps forts - Sacrements - Profession de Foi* p 18
- **Notes** p 23
- **Vos contacts**..... p 24



Organigramme

I. Direction

Christophe GEORGES	Chef d'établissement collège, lycée et prépa Directeur coordinateur de l'Institution
Evelyne SMOCZYK	Chef d'établissement 1 ^{er} degré
Bertrand RENAULT	Directeur adjoint du collège Responsable des niveaux 6 ^{ème} /5 ^{ème} /4 ^{ème} /3 ^{ème} Responsable de la liaison CM2/6 ^{ème}
Odin FRENEL	Directeur adjoint du lycée Responsable des niveaux 2 nd e et 1 ^{ère} Responsable de l'orientation et de la liaison 3 ^{ème} /lycée
Frédérique DERIGNY	Responsable du niveau Terminale
Jean-René MASQUELIER	Directeur adjoint aux classes préparatoires
Emmanuelle DECLERCQ	Adjointe de direction à la vie scolaire

II. Associations

O.G.E.C. (Organisme de Gestion)	Président : François SERPAUD
A.P.E.L. (Association des Parents d'élèves)	Président : Grégory DESTAILLEUR
Anciens de Saint Jean	Président : Stéphane MEIGNOTTE
Association Sportive	Président : Christophe GEORGES
Bureau Des Etudiants	Président : Maximilien LECLERCQ Président d'honneur : Christophe GEORGES



✓ Vie scolaire

Emmanuelle DECLERCQ Adjointe de direction à la vie scolaire

Jean-Pierre LANOY Médiateur au collège

Laurence DEVENYNS Responsable vie scolaire au lycée

✓ Point écoute

Contact : Madame DUBREUCQ

A sa demande ou sur conseil d'un enseignant, d'un éducateur, chaque jeune peut rencontrer, en toute confidentialité, Madame DUBREUCQ, psychologue de l'établissement :

Le mardi et le vendredi de 9h15 à 14h15

Les parents peuvent également solliciter un rendez-vous avec leur enfant pour un entretien ponctuel.

Les rendez-vous sont pris auprès du standard de l'établissement.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant puisse rencontrer Madame DUBREUCQ, merci de le signaler par écrit (à son intention).

✓ Infirmerie

Contact : Madame DELABRE

Horaires d'ouverture	
Lundi	9h – 14h / 14h45 – 16h30
Mardi	
Mercredi	9h – 12h15
Jeudi	9h – 14h / 14h45 – 16h30
Vendredi	

En dehors de ces horaires, le bureau de vie scolaire au rez-de-chaussée prend en charge les demandes.

Il est obligatoire d'apporter son carnet de correspondance visé au préalable par le professeur si l'élève était en cours.

Un élève malade doit d'abord passer à l'infirmerie ou au bureau de la vie scolaire, **il est interdit d'appeler directement les parents pour rentrer chez soi.**

Les parents qui recevraient un appel de leur enfant doivent téléphoner à l'infirmière ou au bureau de la vie scolaire et faire le point avant d'entreprendre une démarche.

Par ailleurs, si vous avez du matériel médical (compresses, pansements, sparadrap, bandes...), des fauteuils roulants pliants pour faciliter les déplacements au sein de l'établissement, nous serions preneurs ; merci de contacter l'infirmière à la rentrée.

Rentrée - Organisation



A cette rentrée 2019-2020, Saint Jean accueillera près de **1800** élèves (école, collège et lycée) et environ **450** étudiants (prépa).

1. Rentrée de l'équipe éducative et des élèves

- ✓ **Vendredi 30 août 2019** : Pré-rentrée des équipes
- ✓ **Lundi 2 septembre 2019** : Rentrée des élèves Collège – Lycée – CPGE

COLLÈGE

- **6^{ème}** : rentrée à 8h15 et sortie à 15h40 →
- **5^{ème}** : rentrée à 14h00 et sortie à 16h00
- **4^{ème}** : rentrée à 14h30 et sortie à 16h30
- **3^{ème}** : rentrée à 15h00 et sortie à 17h00

*Temps d'intégration 6^{ème}
(voir 4.)*

LYCÉE

- **2^{nde}** : rentrée à 9h00 et sortie à 11h00 →
- **1^{ère}** : rentrée à 9h30 et sortie à 11h30
- **Terminale** : rentrée à 10h00 et sortie à 12h00

Un livret d'accueil du lycéen est en ligne sur le site internet de Saint Jean en partie lycée - actualités.

2. Réunions de Parents de rentrée

Lieu : amphithéâtre Sœur Emmanuelle

- | | | |
|---------------------------------------|-----------------------|-------|
| - Parents de 6^{ème} : | Le jeudi 5 septembre | à 18h |
| - Parents de 5^{ème} : | Le lundi 9 septembre | à 18h |
| - Parents de 4^{ème} : | Le mardi 10 septembre | à 18h |
| - Parents de 3^{ème} : | Le jeudi 12 septembre | à 18h |
| - Parents de 2^{nde} : | Le lundi 16 septembre | à 18h |
| - Parents de 1^{ère} : | Le mardi 17 septembre | à 18h |
| - Parents de Terminale : | Le jeudi 19 septembre | à 18h |

Ces réunions sont importantes, nous vous conseillons vivement d'être présents :

- Mot d'accueil de la direction et présentation de l'année et des nouveautés.
- Découverte de l'équipe éducative et des progressions dans chaque matière.
- Elections des parents correspondants.

3. Assemblée Générale de l'apel

Samedi 21 septembre 2019, à 10h à Saint Jean

4. Temps d'intégration des élèves de 6^{ème} et 2^{nde}

Les élèves de 6^{ème} auront un emploi du temps adapté du lundi 2 au mercredi 4 septembre, pour découvrir le collège et ses exigences. L'emploi du temps officiel ne sera effectif qu'à partir du jeudi 5 septembre.

Lundi 2 et mardi 3 septembre	8h15 – 15h40 Pause repas de 12h10 à 13h50 (repas offert le lundi 2 septembre)
Mercredi 4 septembre	8h15 – 12h10

Différents ateliers seront proposés :

- Remise des documents administratifs et visite du collège avec le professeur principal
- Rencontre avec la CPE et l'équipe de la vie scolaire
- Explication de l'emploi du temps et présentation du livret du jeune collégien
- Présentation du fonctionnement de la restauration
- Présentation de la pastorale
- Découverte du CDI
- Présentation de l'infirmerie et du point écoute
- Remise de l'IPAD
- Présentation du Genius bar
- Conseils méthodologiques
- Présentation des installations

Nous organisons une journée d'intégration pour les élèves de 2^{nde} le vendredi 13 septembre.

Au programme :

- Matin : Tournoi de Base-ball sur la plage de Fort-Mahon-Plage
- Après-midi :
 - 1 groupe pour les visites d'un musée sur l'aviation des frères CAUDRON et de la chapelle du Saint Esprit à Rue.
 - 1 groupe pour la visite du parc du Marquenterre

Les 2 groupes de l'après-midi dépendront des projets de classe.

Plus de précisions vous seront données dans une circulaire à la rentrée.

5. Classes IPAD

A la rentrée, la majorité des élèves du collège fonctionnera avec un **IPAD**.

Cet outil numérique, au service des apprentissages, vient compléter le cahier et les manuels scolaires, disponibles en salle de classe pour certaines disciplines (français, histoire-géographie, éducation morale et civique, latin, allemand, physique et SVT).

Il faut voir l'IPAD comme un support pédagogique parmi d'autres et un outil à la portée de tous, utile pour rechercher et transmettre des informations, pour présenter des exposés, et faciliter les apprentissages des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Une nouvelle application sera utilisée pour l'année scolaire 2019/2020 : **CLASSROOM**. Elle permettra d'échanger entre les enseignants et les élèves d'un point de vue pédagogique.

Bien entendu, nous serons vigilants sur son utilisation en classe et dans l'enceinte de l'établissement. La charte IPAD a été retravaillée et adaptée pour le niveau 6^{ème} et pour les niveaux 5^{ème}/4^{ème} et 3^{ème}.

Dès les premiers jours, un temps d'explication et de formation sera prévu avec la nouvelle promotion de 6^{ème}. Les parents de 6^{ème} sont invités à une réunion d'information sur l'utilisation du numérique au collège le **lundi 30 septembre 2019, à 18h**.

Grâce à cet outil, notre relation enfant/professeur ne pourra qu'évoluer de façon positive car chacun pourra apprendre et donner libre cours à sa créativité.

6. Manuels scolaires (ARBS)

Une convention signée entre l'Institution et l'ARBS (Association Rotarienne des Bibliothèques Scolaires) permet aux élèves de Saint Jean d'acheter et de revendre les manuels scolaires.

Une cotisation de 6 € non remboursable est demandée pour chaque élève par l'ARBS.

Les sommes dues doivent être réglées à l'ARBS au plus tard le jour de la distribution (cotisation et première échéance).

Attention : pour pouvoir obtenir vos livres à Saint Jean, vous devez dans la mesure du possible vous enregistrer sur le site de l'ARBS **avant le 25 août 2019**, à l'adresse suivante : www.arbs.com

La distribution des manuels scolaires se déroulera **suivant les dates ci-après** (Prévoir un sac pour reprendre les livres).

Une même famille pourra récupérer tous les livres en même temps.

Inscription avant
le 25 août 2019

Distribution des manuels scolaires (ARBS)

COLLEGE	Mercredi 4 septembre
6 ^e (sauf classes IPAD)	10h – 12h
5 ^e (sauf classes IPAD)	
4 ^e (sauf classes IPAD)	
3 ^e (sauf classes IPAD)	

LYCEE	Jeudi 29 août
2 ^{de}	13h30 à 17h30
1 ^{ère}	
Terminale	

Permanence de distribution ARBS : **le lundi 9 septembre 2019**

- Collège : **de 11h à 11h30**
- Lycée : **de 9h30 à 11h**

Carte Génération #HDF pour les lycéens

Tout lycéen peut bénéficier d'une subvention créditée sur une carte personnelle et gratuite appelée « **carte Génération #HDF** ». Elle est de 100 € en 2^{nde}, et de 55 € en 1^{ère} et terminale.

- **Si vous n'avez pas encore la carte**, vous devrez en faire la demande sur le site <http://www.generation-npdcp.fr/>. Après validation de votre demande, vous recevrez directement la carte chez vous.
- **Si vous avez déjà la carte**, les droits seront mis à jour par l'établissement.



7. Fournitures

Collège

Pour les familles ayant fait le choix de commander via l'APEL, la distribution des fournitures scolaires se fera par les membres de l'APEL dans la Saint Jean Sport Arena le **jeudi 29 août 2019 de 9h00 à 17h00**.

Sur proposition de l'APEL, le foyer du collège propose la vente de **fournitures scolaires de base**. Cela a pour but de permettre aux élèves de se dépanner en cas de perte, de casse...

Aucune liste de fournitures n'est proposée au lycée. Certains enseignants laissent toute latitude aux élèves, d'autres ont des demandes plus spécifiques qui seront faites à la rentrée.

Lycée

Achat groupé de calculatrices :

Un achat groupé sera proposé dès la rentrée aux élèves de 2^{nde} par l'équipe des professeurs de mathématiques. Inutile donc d'acheter un modèle à l'avance. Si vous devez renouveler votre matériel, il est judicieux d'attendre la rentrée (circulaire distribuée à la rentrée).

Il n'y aura bien entendu aucune obligation d'achat et vous restez libre d'utiliser un modèle.

8. Casiers

Les collégiens et les lycéens n'ayant pas de salle fixe attribuée peuvent bénéficier d'un casier ; un contrat de mise à disposition vous sera remis à la rentrée par la vie scolaire collège/lycée.

Les casiers sont mis à disposition pour 25 euros par an, par chèque uniquement (à l'ordre de l'OGEC Saint Jean). Pour toute demande, merci de vous rapprocher de Madame DECLERCQ pour le collège et de Madame DEVENYNS pour le lycée.

9. Photos de classe/individuelles

La photo de classe et les photos individuelles auront lieu :

- Pour les élèves du collège : **vendredi 13 septembre 2019**.
- Pour les élèves du lycée : **jeudi 12 septembre 2019**.
- Pour les élèves de prépa : **mercredi 11 septembre 2019**.

COMMANDE DE PHOTOS

Vous aurez la possibilité de commander les photos de classe et les photos individuelles de vos enfants en vous connectant directement sur le site <https://ecole-directe.com> à l'aide de vos identifiants et mots de passe, avec règlement par carte bancaire. Les paiements en espèces ne seront pas acceptés.

10. Droit à l'image / Traitement des données personnelles

Dans le cadre des activités du collège ou du lycée, les élèves peuvent être photographiés ou filmés. Les images peuvent être diffusées (par exemple, diaporama - Voici Saint Jean - Info Saint Jean, site internet, site de la Paroisse Saint Maurand-Saint Amé, écrans de communication interne ...)

En cas de refus de diffusion des photos, merci de le signifier sur le document remis à votre enfant à la rentrée.

Vous trouverez également avec le dossier de rentrée une notice d'information relative au traitement des données personnelles concernant les élèves et leurs responsables légaux, conformément à la mise en conformité du Règlement Général de la Protection des Données.

11. Certificat de scolarité

Vous pourrez obtenir un certificat de scolarité directement en ligne sur votre espace Ecole directe à partir du 15 septembre 2019.

12. Certificat médical d'inaptitude EPS

Pour réaliser les groupes en EPS pour les terminales, les certificats médicaux d'inaptitude totale ou sur une activité bien précise doivent être présentés aux professeurs d'EPS lors de la première séance du 04/09. Ces certificats doivent couvrir une période précise.

13. Carnet de correspondance

Les élèves reçoivent le jour de la rentrée un carnet de correspondance.

Ce carnet est un moyen de communication entre la famille et l'établissement, il doit permettre une correspondance rapide entre les parents et l'équipe éducative.

Le principe est simple : tout écrit doit être signé à la fois par les parents et le membre de l'équipe éducative concerné.

L'élève doit toujours l'avoir sur lui!

Horaires

Collège – Lycée – Prépa:

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi	Collège 8h15 – 12h10 13h50 – 16h50	Lycée	Prépa
Mercredi	Cours le matin ; pas de cours l'après-midi (sauf options rugby et hockey)	8h15 – 12h10 12h55 – 17h45	8h15 – 13h05 13h50 – 18h40
Samedi	Pas de cours		

- Pour les collégiens et lycéens, une étude surveillée est proposée le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h15 à 17h45.
- Le matin : l'accueil des élèves est possible dès 7h30. Nous souhaitons vraiment éviter les attentes en dehors de l'établissement.
- Certaines options pourront être dispensées durant le midi.



Notre secteur (avenue du Maréchal Leclerc) est accidentogène, notamment en raison de la proximité du passage des tramways et de la circulation des voitures.

Nous demandons aux parents de ne pas stationner en double file.

La plus grande vigilance est attendue de tous.

Absences et retenues



Absences

En cas d'absence imprévisible de votre enfant, vous devez prévenir impérativement l'établissement avant 10h le matin :

par téléphone au **03-27-94-46-73** ou par mail à absence@stjean-douai.eu

Aucune absence d'élève ne sera enregistrée par le standard.

Retenues

- *Collège* : les retenues s'effectueront le mercredi de 13h à 16h ou le samedi matin de 8h à 12h.
- *Lycée* : les retenues s'effectueront le samedi matin de 8h à 12h.

Devoirs surveillés



Pour certains niveaux, un DS ou des épreuves communes sont organisés en plus des cours sur un créneau horaire défini dans l'emploi du temps :

- En **3^{ème}** : un créneau de 2h tous les 15 jours.
- En **2^{nde}** : 2 semaines d'épreuves communes sont prévues dans l'année.
- En **1^{ère}** : un créneau de 2h tous les 15 jours.
- En **Terminale** : un créneau de 2h le mercredi après-midi toutes les semaines.

Ces DS ont pour objectif de mettre un peu l'élève en situations similaires à celles des examens officiels.

Ces DS sont **obligatoires. Toute absence devra être justifiée.** Les professeurs se réservent le droit de faire rattraper un DS.

Ecole directe



Ecole directe est un outil de communication indispensable entre la direction, les enseignants, les familles et les élèves. Il est vivement conseillé de consulter régulièrement Ecole Directe.

Les parents d'élèves du collège et du lycée peuvent consulter via *Ecole directe* :

- ▶ Les notes et moyennes de leur enfant au fur et à mesure de leur saisie par les professeurs,
- ▶ Le cahier de texte numérique,
- ▶ Les absences,
- ▶ Les retards,
- ▶ Les sanctions,
- ▶ La facturation.

De plus, des informations importantes peuvent être communiquées par le biais de cette plateforme (informations générales de la direction, dates des conseils de classe, des réunions, des forums ...).

Les élèves ont leurs propres identifiant et mot de passe pour un accès limité (notes, emploi du temps, cahier de texte).

Pour les nouveaux élèves, les identifiants et mots de passe seront remis en classe à la rentrée et leurs parents recevront leurs identifiant et mot de passe par mail et/ou par SMS.

Ces informations ne changent pas si vous étiez déjà à Saint Jean (parents et enfants).

En cas d'oubli de mot de passe ou d'identifiant, la demande de nouveaux codes se fait directement en ligne.



Attention

Ne pas confondre compte parents et compte élèves.

Les identifiants et mots de passe sont différents.

Nous vous demandons de ne pas communiquer les codes d'accès parents à vos enfants.



Choisir et réussir son orientation

1. Orientation choisie = Orientation réussie

Parents, enseignants, éducateurs, représentants de l'APEL... sont concernés pour l'accompagnement au choix personnel et professionnel de chacun de nos élèves dès la 6^{ème}.

A partir de la rentrée, un espace orientation sera intégré au CDI.

Forum Post-Bac

Samedi 14 décembre 2019
de 9h à 12h

Forum des métiers

Samedi 14 mars 2020
de 9h à 12h

L'éducation au choix ou l'accompagnement à l'orientation se construit tout au long de la scolarité, de façon à permettre aux jeunes de bâtir leur projet en adéquation avec leurs capacités, leurs sensibilités, tout en veillant au contexte familial, économique, géographique...

- ✓ bien informer sur les cursus de formation avec leurs passerelles, leurs dynamiques
- ✓ mettre en lien avec les structures, les personnes ressources, les dispositifs ... en charge de l'orientation ⇒ **Forum Post-Bac, forum des métiers et conférences.**
- ✓ préserver un dialogue permanent entre élève-famille ou responsables, et l'école



2. Réunions d'information sur l'orientation

COLLEGE

- **Présentation des différentes voies après la 3^{ème}**
pour les parents et élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} - date à déterminer
- **Présentation options et projets de 2^{nde}**
pour les parents et élèves de 3^{ème} - en mars 2020

LYCEE

- **Présentation du Bac 2021**
pour les parents et élèves de 3^{ème}, 2^{nde} et 1^{ère} : Conférence lors du forum Post-Bac le samedi 14 décembre 2019
- **Poursuite des études – modalités d'inscription Post-Bac (utilisation de Parcoursup)**
pour les parents et élèves de Terminale - le lundi 20 janvier 2020



Contact administration : Madame CARON / Madame LOGEZ
Contact pour problème de santé – régime spécifique : Madame DELABRE, infirmière

1. Les élèves de collège-lycée ont le choix entre externe ou ½ pensionnaire

La ½ pension choisie par les familles est indiquée sur la facture.

Les élèves qui déjeunent occasionnellement (externes) approvisionneront leur carte SELF préalablement au prix d'un repas exceptionnel à 6,40 €.

2. Fonctionnement CARTE SELF ET BORNE KIOSK

La carte SELF est valable toute la scolarité de l'élève : l'élève gardera la même carte d'année en année. Aucune autre carte ne sera délivrée (en cas de perte, la nouvelle carte sera facturée 10 €).

Cette carte est obligatoire pour accéder au distributeur de plateau du self.

L'élève qui a oublié sa carte SELF devra se présenter à la borne KIOSK située dans le hall de la chapelle pour se voir délivrer un ticket « carte oubliée » (valable toute la journée).

L'oubli répété de carte sera sanctionné.

La borne KIOSK permet aussi de consulter son compte, de créditer la carte self par carte bancaire ou par chèque.

3. Espace numérique TURBOSELF

Vous créez votre identifiant et votre mot de passe en ligne à l'adresse :

<https://espacenumerique.turbo-self.com>

Cet espace numérique vous permet de payer en ligne les repas (pour les externes).

4. Les élèves devant suivre un régime

Les élèves qui doivent suivre un **régime alimentaire strict** (allergies graves avec certificats médicaux à l'appui) devront passer à l'infirmerie pour prendre un dossier de **demande de PAI** (Projet d'Accueil Individualisé).

Une réunion avec les familles concernées, l'infirmière et le responsable de la restauration sera organisée.

Un certificat médical est alors obligatoire.

5. Aides à la restauration

Du Conseil Départemental pour les collégiens. Transmettre votre avis d'imposition 2018.

Cette aide est décidée et octroyée par le Conseil Départemental. Elle peut varier de 0,89 € à 1,87 € par repas.

Contact : Madame CARON - mc.caron@stjean-douai.eu

Contact : Madame NOWAK

Les prises en charge de transport pour 2019/2020 vous seront transmises par le Conseil Départemental ou par EVEOLE.

Nous rappelons aux familles qu'elles doivent transmettre au transporteur l'ancienne carte de transport et le nouveau document de prise en charge pour obtenir la carte 2019/2020.

Les familles bénéficiant d'un titre de transport via le réseau EVEOLE doivent systématiquement faire une demande auprès de leurs services.

La demande est à faire en ligne directement sur le site eveole.com

Règlement financier - Tarifs 2019/2020

Contact : Madame CARON - Madame RENARD

Facturation

Notre contrat d'association avec l'Etat (Loi DEBRE) laisse à la charge des familles certains frais de fonctionnement.

Le projet éducatif de l'école catholique est d'accueillir TOUS ! Et d'être une école accessible à tous ceux qui en acceptant et en adhérant à notre projet, désirent nous confier l'éducation et l'instruction de leur enfant, indépendamment de leurs ressources.

Le service « facturation » de Saint Jean peut accompagner les familles qui exprimeraient des difficultés financières, et rechercher avec elles, aides et solutions, et ce dans la plus grande discrétion et confidentialité.

Un seul relevé est envoyé début octobre pour l'année scolaire entière, avec les éléments connus en début d'année (redevance famille, régime...).

Des relevés intermédiaires vous seront envoyés chaque fin de trimestre (Noël, Pâques, juillet) s'il y a des régularisations à faire (changements de régime, facturation d'autres éléments, bourses nationales...)

1. Tarifs annuels 2019-2020

	TOTAL ANNUEL EN COLLEGE	TOTAL ANNUEL EN LYCEE
Redevance familiale	860	995
Demi-pension (1)	770 (a)	910 (b)
Redevance IPad	200	

(1) (a) Demi-pension au collège : 1^{er} trimestre = 330 €, 2^e trimestre = 290 €, 3^e trimestre = 150 €.

(b) Demi-pension lycée : 1^{er} trimestre = 415 €, 2^e trimestre = 360 €, 3^e trimestre = 135 €.

Le 3^e trimestre tient compte du départ anticipé des élèves du fait des examens de fin d'année.

2. Autres frais

➡ Repas pris exceptionnellement (pour les externes) : 6,40 €

➡ Cotisation annuelle APEL : 17 €

➡ Location de casiers au lycée : 25 €

➡ Classes IPAD : 20 € par mois, soit 200 € par an (cf. convention et charte distribuées en début d'année)

3. Réductions – aides – bourses

a) Réduction sur la redevance familiale

Les familles qui inscrivent plusieurs enfants dans l'établissement bénéficient d'une réduction de :

- 5% pour le 2^e enfant
- 20 % pour 3^e enfant
- 50 % pour le 4^e enfant
- 100 % pour le 5^e enfant

Le tarif complet est appliqué à l'aîné.

b) Réduction sur la 1/2 pension (Hors prépa, maternelle)

Une réduction est accordée pour les familles ayant plusieurs enfants demi-pensionnaires à l'Institution (le tarif complet étant appliqué à l'aîné) :

- Pour le 3e enfant en demi-pension à Saint Jean - **15 %**
- Pour le 4e enfant en demi-pension à Saint Jean - **30 %**

c) Bourses Saint Jean

Des bourses accordées par l'Institution Saint Jean sont proposées à toutes les familles selon leurs revenus. Ces bourses s'ajoutent aux autres réductions déjà accordées (familles nombreuses ou bourse de l'état). Voir imprimé joint.

d) Bourses et aides au collège

En plus des bourses Saint Jean, vous pouvez prétendre à d'autres aides selon votre situation : bourse nationale, bourse départementale, fonds social des cantines et aide à la restauration. Veuillez joindre Mme CARON à la rentrée et lui envoyer votre avis d'imposition 2018 (revenus 2018) afin de consulter les barèmes de l'académie et de pouvoir vous envoyer un dossier pour l'obtention de ces différentes aides.

e) Bourses et aides au lycée

Pour les nouveaux boursiers (dont la demande a été faite en mars 2019), merci de remettre à Mme CARON à la rentrée le coupon de la notification d'attribution. Pour les futurs boursiers la demande ne se fait qu'en février, un courrier sera alors envoyé aux lycéens à cette période.

4. Autres remarques

a) Changement de régime

Afin d'éviter les excès et la multiplication des opérations administratives, **tout changement de régime** (sauf cas médical) ne pourra **être pris en compte qu'en fin de trimestre, pour le trimestre suivant**.

Dans ce cas, vous recevrez un bordereau de régularisation (positif ou négatif selon le cas) afin de corriger le régime connu en début d'année.

- 2e trimestre : avant les vacances de Noël.
- 3e trimestre : avant les vacances de Pâques.

b) Les factures sont à régler par prélèvements mensuels automatiques ou par 3 chèques à donner à réception de la facture annuelle.

c) Prélèvements automatiques

Les parents qui désirent régler par prélèvement automatique doivent remplir un mandat de prélèvement et y joindre un RIB. Cette mesure est inutile pour ceux qui réglent déjà par prélèvements l'an dernier. Les parents qui désirent cesser le prélèvement doivent le signaler par écrit à la comptabilité (d.renard@stjean-douai.eu).

d) Absences de longue durée

Pour une absence de plus de 7 jours consécutifs, une réduction, uniquement sur la restauration, pourra être accordée. Il vous faudra alors faire une demande par écrit à la comptabilité en fournissant un certificat médical.

e) Assurance individuelle accident

Chaque élève est garanti contre les accidents corporels dont il peut être victime ou qu'il peut causer (au sein de l'établissement, lors des activités extrascolaires et du trajet). Cette assurance est souscrite par l'institution Saint Jean auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Le coût de l'assurance est pris en charge par l'Institution Saint Jean et n'est pas facturé. Il est donc inutile de nous fournir une attestation d'assurance personnelle.

ATTENTION : l'établissement ne fournira plus directement d'attestation d'assurance aux élèves.

Chaque parent est invité à se connecter sur le site de la *Mutuelle Saint Christophe* en accès libre (« Espace parents » → Rubrique *Informations pratiques*) pour consulter la notice d'information dans laquelle figure le tableau des garanties, la définition des exclusions, le tarif et pour formaliser son accord.

Après acceptation de la notice d'information, le parent obtient son attestation en retour.



1. Le CDI (Centre de Documentation et d'Information)

Le CDI est accessible à l'ensemble des élèves de la 6^{ème} aux classes préparatoires, en utilisation personnelle ou en groupe classe sur une amplitude d'ouverture de plus de 47 heures/semaine (de 8h15 à 17h45 sans interruption). Il est constitué d'un espace documentaire contenant les ouvrages en accès direct ainsi que des tables individuelles et de groupes, d'un espace presse, d'une bibliothèque "loisirs" (romans et bandes dessinées, mangas...), et d'un secteur informatique de près de 40 places, avec accès à Internet. Les secteurs documentaire et informatique sont tous deux équipés de vidéo projection. La capacité d'accueil, tous secteurs confondus, est d'une centaine de places.



A compter de la rentrée prochaine, un espace orientation, intégré au CDI, sera ouvert à tous.

2. Association Sportive du collège et du lycée

Dans le cadre de l'Association Sportive, les professeurs d'E.P.S du collège et du lycée proposent une série d'activités sportives le mercredi et tous les midis de la semaine. Le programme précis des activités et des horaires sera distribué à la rentrée. Une participation unique de 10€ (chèque adressé à l'ordre de Saint Jean) sera demandée pour l'adhésion à une ou plusieurs activités.

Une **Assemblée Générale** se tiendra le :
Jeudi 12 septembre 2019 de 12h55 à 13h50.

Tous les élèves et membres de l'équipe éducative sont vivement invités.



Le cross du collège aura lieu **le jeudi 3 octobre 2019 au stade Demeny**. Lors de cet événement sportif, nous sollicitons les élèves pour soutenir l'Association ELA dans le cadre de l'opération « Mets tes baskets et bats la maladie », contre les leucodystrophies.

Les élèves de CM1 et CM2, encadrés par les élèves de l'option EPS 2nde, participeront également à cette manifestation.

3. Clubs du Midi

Comme chaque année, une série d'activités sera organisée sur la plage du midi. La liste et les horaires seront précisés à la rentrée.

Parmi les activités probables : bibliothèque, CDI, foyer, télévision, chorale, clubs sportifs.

Calendrier 2019/2020



✓ Calendrier des vacances scolaires - Académie de Lille – Zone B

Rentrée scolaire des élèves	Lundi 2 septembre 2019
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 19 octobre 2019 Reprise des cours : lundi 4 novembre 2019
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 21 décembre 2019 Reprise des cours : lundi 6 janvier 2020
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 15 février 2020 Reprise des cours : lundi 2 mars 2020
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 11 avril 2020 Reprise des cours : lundi 27 avril 2020
Pont de l'Ascension	Pas de cours le vendredi 22 mai 2020
Vacances d'été	A partir du samedi 4 juillet 2020

✓ Examens blancs

- Brevets blancs en 3^{ème}
 - 1^e : Les **13 et 14 janvier 2020**
 - 2^e : Les **29 et 30 avril 2020**
- Baccalauréat blanc en Terminale
 - 1^e : Semaine du **16 décembre 2019**
 - 2^e : Semaine du **6 avril 2020**

✓ Epreuves communes blanches en 2^{nde}

- Semaine du **09 décembre 2019**
- Semaine du **11 mai 2020**

✓ Epreuves communes officielles en 1^{ère} (dates à confirmer)

- Semaine du **13 janvier 2020**
- Semaine du **04 mai 2020**

✓ Stages en entreprise

- 3^{ème} : du **15 au 18 janvier 2020** – Soutenance le **25 janvier 2020**
- 2^{nde} : du **15 au 24 juin 2020** – Soutenance les **26 et 27 juin 2020**

✓ Epreuves ASSR : pour les élèves de 5^{ème} (ASSR1) et de 3^{ème} (ASSR2) **courant avril-mai 2020**

✓ Formation EPICEA 5^{ème} : **semaine du 20 janvier 2020**

✓ Rencontres individuelles parents / professeurs

- Au collège : une rencontre est prévue la semaine du **4 novembre 2019**
- Au lycée : 2^{nde} et 1^{ère} la semaine du **18 novembre 2019** ; Terminale la semaine du **10 décembre 2019**

✓ Baptême de promotion des prépas

- **Samedi 30 novembre 2019**

✓ Forum post-bac

- **Samedi 14 décembre 2019**

✓ Forum des métiers

- **Samedi 14 mars 2020**

✓ Portes ouvertes

- **Samedi 7 décembre 2019 de 9h à 13h** (Ecole, Collège et Lycée, hors Prépa)
- **Samedi 1^{er} février 2020 de 10h à 17h** (Prépa)
- **Mercredi 1^{er} avril 2020 de 16h à 19h** : Soirée portes ouvertes (Collège et Lycée)

✓ Profession de Foi : **Samedi 16 mai 2020, à 11h** à la Collégiale Saint Pierre de DOUAI

✓ Sacrement de Confirmation : **Dimanche 31 mai 2020, à 11h** à la Collégiale Saint Pierre de DOUAI



Pastorale collège et lycée

6^{ème}

Catéchèse / Culture religieuse

Le vendredi de 8h15 à 9h10 tous les 15 jours.

Préparation aux sacrements

Baptême

Première Communion

Confirmation

5^{ème}

- **Catéchèse / Culture religieuse**

Le jeudi de 8h15 à 9h10 tous les 15 jours

- Parcours de **Profession de Foi**

Moi, jeune et chrétien ?

4^{ème}

- **Catéchèse** (facultatif) : miracles et apparitions autour de Marie
- Temps d'adoration autour de l'Hostie du miracle
- Rencontre avec **Sœur Bernadette Moriau**
- **Semaine des témoins** : rencontre avec Palavra viva
- Pèlerinage à Banneux

*Pour Tous :
Temps forts
Toussaint,
Noël, Pâques.*

3^{ème}

- **Réflexion spirituelle** animée par les élèves prépas
- **Rencontre avec le prêtre**



Equipe pastorale :

Eric DANNEELS, Marie ILSKI.

Prêtres accompagnateurs :

Michel MASCLET - François TRIQUET

Pierre-Marie HOMBERT

2019 – 2020

« Bonheur et Epanouissement pour tous »

« Cultivons l'épanouissement, il y a du mal être chez beaucoup de jeunes à cet âge.
Ils ne prennent pas de recul sur ce qu'ils vivent et ressentent. »

2^{ndes} et 1^{ères}



Sœur Bernadette Moriau,
« Miraculée » de Lourdes »



Père Mathieu Bobin
« Je suis prêtre et heureux »

Rencontre avec un groupe de Rock Chrétien

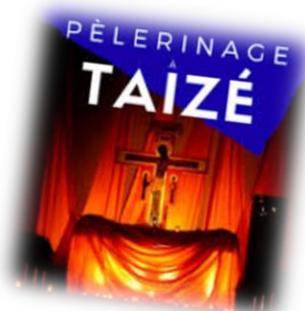
Jeunes chrétiens qui ont décidé d'unir leurs talents et d'accorder leurs instruments pour témoigner de leur foi et transmettre le message de la parole de Dieu.



Terminales

Proposition d'une journée pèlerinage avec la communauté des frères et sœurs de Tibériade

Pour tous les lycéens



Vivre ensemble les propositions du Diocèse

Pour les prépas

Rencontre avec un grand patron chrétien
et avec Mgr DOLLMANN

« Repas/partage mensuel avec un prêtre »



Pastorale

En chemin vers le Baptême

En route vers la première Communion !

De quoi s'agit-il ?

Nous vous proposons la préparation au sacrement de Baptême et/ou de première Communion.
Le baptême est la rencontre du Christ qui nous fait naître à la vie de Dieu, l'Eucharistie nourrit les baptisés.



Comment s'organise la préparation ?

Baptême : Un parcours de deux années avec des rencontres (midi à Saint Jean) et des étapes.

Première Eucharistie : Un parcours d'une année avec des rencontres (midi à Saint Jean), un temps fort (mercredi 10 juin 2020) et une célébration : Le dimanche 14 juin 2020 à 11h à la collégiale Saint Pierre avec une procession à 10h15 de la Place Saint Amé à la collégiale.

Comment s'inscrire ?

Il suffit de remplir le talon d'inscription remis en septembre, d'y joindre les pièces demandées et une participation de 14,50 euros pour acheter le carnet de voyage « Où demeures-tu ? » le tout sera à remettre à la pastorale avant le 10 septembre 2019.

Qui joindre pour plus d'informations ?

Marie ILSKI au 03.27.94.46.69 ou m.ilski@stjean-douai.eu
Responsable Pastorale Collège

Pastorale

En route vers la Profession de Foi 2020 !

De quoi s'agit-il ?

La Profession de Foi n'est pas un sacrement, mais une étape vers une foi plus personnelle et vers le sacrement de Confirmation.

Réunion d'information

Mardi 24 septembre 2019 à 17h30
Présence indispensable des parents

Nous avons besoin de parents pour animer : les temps forts, la retraite !
Rejoignez-nous !

Comment s'organise la préparation en 5^{ème} ?

Une heure de catéchèse tous les quinze jours.

Trois temps forts dans l'année :

Remise des Evangiles le mercredi 16 octobre 2019 à 10h10 dans la chapelle de Saint Jean.

Remise de la lumière le samedi 30 novembre 2019 de 14h30 à 17h30 au collège de la Sainte Union avec une célébration à 18h à l'église Notre Dame (Douai).

Remise de la Croix le samedi 07 mars 2020 de 14h30 à 17h30 à l'Institution Saint Jean avec une célébration à 18h à l'église Notre Dame (Douai).

Une retraite de Profession de Foi les 27 et 28 mars 2020 à l'Institut Saint Jean de Douai.

Sacrement de réconciliation le jeudi 07 mai 2020

La célébration de Profession de Foi aura lieu à la collégiale St Pierre de Douai : le samedi 16 mai 2020 à 11h.

Comment s'inscrire ?

Il suffit de remplir le talon d'inscription remis en septembre, d'y joindre une participation de 50 euros par élève (le paiement devra avoir lieu avant le 20 septembre avec possibilité de faire deux chèques).



Qui joindre pour plus d'informations ?

Marie ILSKI au 03.27.94.46.69 ou m.ilski@stjean-douai.eu
Responsable Pastorale Collège

Pastorale



Collégiale Saint Pierre de Douai,
sous la présidence
de Mgr Dollmann

Première rencontre :

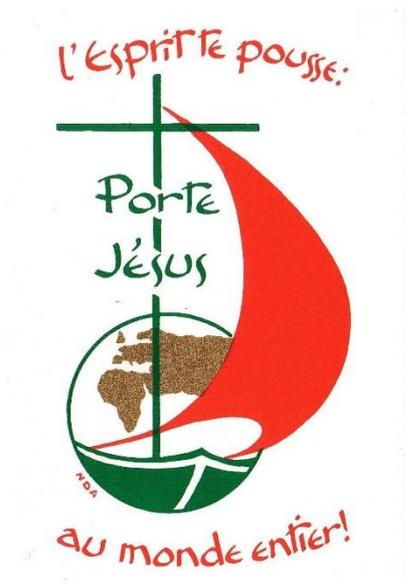
Samedi 12 octobre 2019

de 16h00 à 18h00

Maison Notre Dame

61 Place du Barlet 59500 Douai

« Invité à suivre le Christ »



Suivie d'une messe de 18h00 à 19h00 avec vos parents et
accompagnateurs.

Célébration de votre entrée vers le chemin de la confirmation

Eglise Notre Dame de Douai



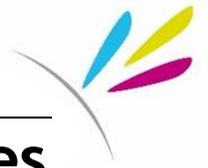
Qui joindre pour plus d'informations ?

Eric DANNEELS au 06.87.70.18.60 ou e.danneels@stjean-douai.eu

Père Michel MASCLET : michelmasclet59@gmail.com



DOYENNE DE DOUAI



Notes



Prépa



Lycée



Collège



Ecole

Ecole primaire

246 rue Saint Jean

59500 DOUAI

03 27 94 46 61

secretariat.ecole@stjean-douai.eu

Collège - Lycée

246 rue Saint Jean

59500 DOUAI

03 27 94 46 60

contact@stjean-douai.eu

Saint Jean
Douai
Cultivons l'Epanouissement

Pour signaler une absence
au collège ou au lycée :

03-27-94-46-73

absence@stjean-douai.eu